



Le Président du Conseil Départemental du Jura,  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du Jura,

**Arrêté n°A 2022-762. Arrêté portant délégations de signature**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57 en particulier les articles L 1424-27, L 1424-30 et L 1424-33 ;
- Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que ses décrets d'application ;
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2016-2001 du 30 décembre 2016 modifiant plusieurs décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
- Vu le décret n° 2016-2004 du 30 décembre 2016 modifiant certaines dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant la partie réglementaire du code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique ;
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura relatives à la réforme du code des marchés publics et à la définition d'un guide des procédures internes des 11 février, 28 juin et 15 décembre 2016, 19 juin 2018, 11 décembre 2019 et 22 novembre 2021 ;
- Vu les délibérations du Conseil d'Administration n° C 2017-15 du 29 juin 2017, C 2018-15 du 19 juin 2018 et C 2019-30 du 28 octobre 2019 relatives aux modifications de l'organigramme du SDIS ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental du Jura n° CD\_2021\_050 du 16 juillet 2021 relative à l'élection de son Président ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;
- Vu l'arrêté n° A 2015-505 du 26 mars 2015 portant nomination de Madame Sandrine BACZYK au grade d'Attaché ;
- Vu l'arrêté n° A 2017-385 du 27 mars 2017 conférant à Monsieur Jean-Christophe BERGERET, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 les fonctions de Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier ;
- Vu l'arrêté conjoint n° A 2017-503 du 13 avril 2017 portant nomination de Monsieur le Commandant Damien FREDY en qualité de Chef de Groupement des Unités Territoriales ;
- Vu les arrêtés du 31 mai 2017 n° A 2017-705 portant intégration de Monsieur Hervé JACQUIN dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, n° A 2017-706 le détachant sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental des

- Services d'Incendie et de Secours du Jura pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, n° A 2017-708 le promouvant au grade de Colonel Hors-classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- Vu l'arrêté n°A 2018-11 du 8 janvier 2018 portant nomination de Madame Valérie MARINESQUE au grade d'Attaché, Adjointe du Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier et cheffe de service ;
- Vu l'arrêté n° A 2018-200 du 8 février 2018 relatif au changement d'affectation de Monsieur le Capitaine Jérôme GUYON à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- Vu l'arrêté n° A 2018-585 du 25 mai 2018 portant nomination de Madame Noémie ROUFFIAC au grade d'Attachée, Adjointe du Chef du Groupement Ressources Humaines, Formation et cheffe de service ;
- Vu l'arrêté n° A 2018-749 du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Fabien VINCENT aux fonctions de Chef du Service Formation ;
- Vu l'arrêté n° A 2018-974 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant nomination de Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Sylvain FENIET, Adjoint au Chef du CSP de LONS-LE-SAUNIER ;
- Vu l'arrêté n°A 2018-1401 du 20 décembre 2018 portant modification de la situation administrative de Madame Mireille VALLET, la positionnant Adjointe à la Cheffe du service du personnel pour le pôle SPP et PATS ;
- Vu l'arrêté n°A 2018-1402 du 20 décembre 2018 portant modification de la situation administrative de Madame Corinne VOITOT, la positionnant Adjointe à la Cheffe du service du personnel pour le pôle SPV ;
- Vu l'arrêté n° A 2019-311 du 27 février 2019 portant nomination de Monsieur le Capitaine Frédéric TISSERANT aux fonctions de Chef du Groupement Opérationnel ;
- Vu l'arrêté n° A 2019-1222 du 15 octobre 2019 portant nomination de Monsieur le Capitaine Antoine HALGRAIN aux fonctions d'Adjoint au Chef du Groupement Opérationnel ;
- Vu l'arrêté n° A 2020- 222 du 11 février 2020 portant nomination de Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Mathieu BRUANDET aux fonctions de Chef du Service Opérations /CTA-CODIS ;
- Vu l'arrêté n° A 2020- 216 du 11 février 2020 portant nomination de Monsieur le Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe Christophe GOREZ aux fonctions de Chef du Service Logistique, Matériels et Habillement ;
- Vu l'arrêté n° A 2020-286 du 18 février 2020 relatif à la nomination de Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON dans les fonctions de Médecin Chef ;
- Vu l'arrêté n° A 2020- 305 du 9 mars 2020 portant nomination de Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD aux fonctions de Chef du Groupement Ressources Humaines, Formation ;
- Vu l'arrêté n° A 2021- 402 du 19 mars 2021 portant nomination de Monsieur le Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe Frédéric OLLITRAULT aux fonctions d'Adjoint au Chef du CSP de SAINT-CLAUDE ;
- Vu l'arrêté n° A 2021-800 du 5 juillet 2021 portant nomination de Monsieur le lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Yvan GHINI aux fonctions de Chef du CSP de CHAMPAGNOLE ;
- Vu l'arrêté n° A 2021-802 du 5 juillet 2021 portant nomination de Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Nicolas CHARLES-DEFRANCE aux fonctions de Chef du Service Prévision à compter du 17 juillet 2021 ;
- Vu l'arrêté n° A 2021- 803 du 5 juillet 2021 portant nomination au grade de Capitaine stagiaire Monsieur Vincent DAVIOT Chef du CSP du BASSIN LEDONIEN ;
- Vu l'arrêté n° A 2021-873 du 4 août 2021 portant nomination de Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Clément COMTE aux fonctions de Chef du Service Opérations ;
- Vu l'arrêté n° A 2021-1161 du 15 septembre 2021 de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration du SDIS du Jura, portant délégations de signature ;
- Vu l'arrêté n°A 2021- 1474 du 18 octobre 2021 portant changement d'affectation et de fonctions de Monsieur le Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Olivier GRILLOT nommé aux fonctions d'Adjoint du Chef du CSP de CHAMPAGNOLE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- Vu l'arrêté n° A 2021-1535 du 25 octobre 2021 portant nomination de Monsieur le Capitaine Sébastien BOUGUILLON aux fonctions de Chef du CSP de SAINT-CLAUDE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

- Vu l'avenant n°1 du 24 novembre 2021 au contrat de droit public portant recrutement de Madame la Pharmacienne Capitaine Lucie MONNARD ;
- Vu l'arrêté n° A 2022- 36 du 19 janvier 2022 portant changement d'affectation et de fonctions de Madame la Lieutenante de 2<sup>ème</sup> classe Sylvie MAUBLANC nommée aux fonctions de chef du Service Hygiène et sécurité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- Vu l'arrêté n° A 2022- 317 du 25 mars 2022 portant changement d'affectation et de fonctions de Monsieur le Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Lionel AMIOT nommé aux fonctions d'Adjoint au Chef du CTA/CODIS ;
- Vu l'arrêté conjoint n° A 2022-362 du 15 avril 2022 portant nomination de Monsieur Damien FREDY , au grade de Lieutenant-colonel ;
- Vu l'arrêté n° A 2022- 364 du 20 avril 2022 portant changement de fonctions de Monsieur François ECOIFFIER Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du Service Informatique et Transmissions, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- Vu l'arrêté conjoint n° A 2022- 700 du 18 juillet 2022 nommant Monsieur le Lieutenant-colonel Damien FREDY, Chef du Groupement des Ressources Techniques par intérim;
- Vu l'arrêté conjoint à venir pour le recrutement de Monsieur le Colonel Cyril FOURNIER aux fonctions de Directeur Départemental Adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- Vu l'arrêté conjoint à venir pour le recrutement de Monsieur Loïc MIODON, Chef du Service Infrastructures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Considérant que l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS du Jura nécessite un dispositif de délégation de signatures afin d'assurer un meilleur fonctionnement et une continuité du service public,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est accordée à **Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du JURA** à l'effet de signer, **dans la limite des attributions du Président** fixées par les textes législatifs et réglementaires et les délégations consenties par le Conseil d'Administration :

- 1) les actes relatifs à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires, aux congés et aux temps partiels des personnels permanents, à la formation de tous les personnels, à la mise en place en cas de grève d'un service minimum et aux désignations individuelles subséquentes.
- 2) les actes de gestion d'une ligne de trésorerie ;
- 3) les actes relatifs à **l'exécution** de délibérations, conventions, contrats , dans le respect du 1) concernant les personnels ;
- 4) les actes relatifs aux marchés publics ;
- 5) les actes relatifs aux élections ;
- 6) les dépôts de plainte au nom du SDIS et de son Président, exercés directement par le Directeur Départemental, ou un cadre, membre de l'équipe de direction ou chef de Centre d'Incendie et de Secours, ou adjoint, après avis du Directeur Départemental ;
- 7) les signalements de l'article 40 du code de procédure pénale, les courriers et mémoires aux juridictions.

Concernant les conventions elles peuvent être signées par délégation sous les réserves figurant dans l' article 3.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, la délégation de signature accordée à l'article 1 sera exercée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, par Monsieur le Colonel Cyril FOURNIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

**Article 3 :** Pour l'exercice des missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui leur sont confiées, délégation de signature est accordée à :

- Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON, Médecin-Chef, en charge de la Sous-Direction de la Santé,
- Monsieur le Lieutenant-colonel Damien FREDY, Chef du Groupement des Unités Territoriales,
- Monsieur le Lieutenant-colonel Damien FREDY, Chef du Groupement des Ressources Techniques par intérim ,
- Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD, Chef du Groupement Ressources Humaines Formation,
- Monsieur le Capitaine Frédéric TISSERANT, Chef du Groupement Opérationnel,
- Monsieur Jean-Christophe BERGERET, Attaché Hors-classe, Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier ;

à l'effet de signer, dans le respect de l'article 1<sup>er</sup> , les actes relevant de l'activité de leur sous-direction ou groupement, **à l'exception :**

- des courriers aux Préfet(e), Sous Préfets(es), et élus,
- des courriers aux juridictions,
- des courriers, bons de commande, et pièces comptables **engageant** une dépense supérieure ou égale à **25 000 euros HT** par opération,
- des conventions ;  
Les conventions relatives à l'accueil de stagiaires au sein du SDIS peuvent être signées par le Directeur Départemental, le Directeur Départemental Adjoint, le Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation.

Les conventions types de mise à disposition des sapeurs-pompiers d'un site ou d'un terrain d'exercice à titre gratuit peuvent être signées par le Directeur Départemental, le Directeur Départemental Adjoint, le Chef du Groupement Opérationnel ou du Groupement Ressources Humaines-Formation, le Chef du CIS siège du secteur concerné.

Toutes les conventions ou contrats (et leurs modifications) d'un coût total d'opération supérieur à **1 500 euros** doivent faire l'objet d'une délibération de Bureau et pourront être signées par le Président, le Directeur Départemental, le Directeur Départemental Adjoint.

Aucune signature ne peut intervenir si les dépenses afférentes ne figurent pas dans les crédits votés.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, la délégation de signature accordée aux articles précédents sera exercée ainsi :

Pour Monsieur le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN : - par Monsieur Philippe HUGUENET, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef de la Mission Volontariat, pour ce qui concerne cette mission ;

Pour Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON : - par Monsieur le Médecin-Commandant Stéphane MOUGET, Médecin-Chef Adjoint,  
- par Madame la Pharmacienne-Capitaine Lucie MONNARD pour ce qui concerne les attributions relevant de son contrat ou de sa mise à disposition à venir,  
- par Monsieur le Pharmacien-Commandant Philippe LAURENCIN, Pharmacien-Chef Adjoint, pour ce qui concerne la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI),

- Pour Monsieur le Lieutenant-Colonel Damien FREDY :
- par Madame Sandrine BACZYK, Attaché principal, Adjointe au Chef du Groupement Ressources Techniques,
  - par Monsieur Loïc MIODON, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du Service Infrastructures, pour ce qui concerne la gestion de ce service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
  - par Monsieur Christophe GOREZ, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du Service Logistique, Matériels et Habillement, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur Jérôme GRILLOT, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du Service Atelier Départemental, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur François ECOIFFIER, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Chef du Service Informatique et Transmissions, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
- Pour Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD :
- par Madame Noémie ROUFFIAC, Attaché, Adjointe au Chef de Groupement, Cheffe du Service du Personnel,
  - par Madame Corinne VOITOT, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjointe à la Cheffe du service du Personnel pour le pôle SPV, pour les bordereaux et ampliatiions,
  - par Madame Mireille VALLET, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe, Adjointe à la Cheffe du service du Personnel pour le pôle SPP et PATS, pour les bordereaux et ampliatiions,
  - par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Fabien VINCENT, Chef du Service Formation, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
- Pour Monsieur le Capitaine Frédéric TISSERANT :
- par Monsieur le Capitaine Antoine HALGRAIN, Adjoint au Chef du Groupement Opérationnel,
  - par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Nicolas CHARLES-DEFrance, Chef du Service Prévision, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur le Lieutenant hors classe Jean-Yves BARIOD, Chef du Service Prévention, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Clément COMTE, Chef du Service Opérations, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Mathieu BRUANDET, Chef du Service CTA-CODIS, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
  - par Monsieur le Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Lionel AMIOT, Adjoint au Chef du Service CTA-CODIS, pour ce qui concerne la gestion de ce service,
- Pour Monsieur Jean-Christophe BERGERET :
- par Madame Valérie MARINESQUE, Attaché, Adjointe au Chef de Groupement, Cheffe du Service Administration Générale,
  - par Madame Catherine GIRARD, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, Adjointe au Chef du Service Finances et Contrôle de Gestion, pour ce qui concerne la gestion de ce service,

**Article 4 :** Pour l'exercice des missions de leur Centre d'Incendie et de Secours (CIS), délégation de signature est accordée à :

- Monsieur le Capitaine Jérôme GUYON, Chef du CIS du GRAND DOLE,
- Monsieur le Capitaine Vincent DAVIOT, Chef du CIS du BASSIN LEDONIEN,

- Monsieur le Capitaine Sébastien BOUGUILLON, Chef du CIS de SAINT-CLAUDE,
- Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Yvan GHINI, Chef du CIS de CHAMPAGNOLE,

à l'effet de signer, dans le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 3, les actes relevant de l'activité et des missions de leur CIS, **à l'exception** :

- des courriers au Préfet(e),
- des courriers aux juridictions,
- des courriers, bons de commande pièces comptables engageant une dépense supérieure ou égale à **500 euros HT** par opération,
- des conventions ;  
toutefois les conventions types de mise à disposition des sapeurs-pompiers d'un site ou d'un terrain d'exercice à titre gratuit peuvent être signées par le Directeur Départemental, le Chef du Groupement Opérationnel ou du Groupement Ressources Humaines-Formation, le Chef du CIS siège du secteur concerné.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, cette délégation de signature est exercée ainsi :

- pour Monsieur le Capitaine Jérôme GUYON : par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Christophe BRUEY, Adjoint au Chef du CIS du GRAND DOLE ;
- pour Monsieur le Capitaine Vincent DAVIOT : par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Sylvain FENIET, Adjoint au Chef du CIS du BASSIN LEDONIEN ;
- Pour Monsieur le Capitaine Sébastien BOUGUILLON : par Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Frédéric OLLITRAULT, Adjoint au Chef du CIS de SAINT-CLAUDE ;
- Pour Monsieur le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Yvan GHINI : par Monsieur le Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe Olivier GRILLOT, Adjoint au Chef du CIS de CHAMPAGNOLE.

**Article 5 :** L'arrêté n°2021-1161 du 15 septembre 2021 portant délégation de signatures est abrogé.

**Article 6 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et publication.

**Article 7 :** Messieurs le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du JURA et le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **29 JUL. 2022**

Le Président,



Clément PERNOT